

# REGLEMENT 2017 DE L'APPEL A INITIATIVES ASSOCIATIVES

## « INNOV'ASSO 24 »

### PRESENTATION DE L'APPEL A INITIATIVES

L'appel à initiatives a pour objet de mettre en avant des projets ou des actions, créées depuis au moins 6 mois, qui présentent un aspect innovant au plan social, économique, environnemental, de gouvernance...

L'appel à initiatives ne concerne pas les projets futurs.

*Innover c'est (aussi) l'action de rendre nouveau, de restaurer, de transformer, de changer (d'introduire une évolution) ... visant à répondre à une aspiration, à un nouveau besoin (ou à un besoin mal satisfait), à apporter une solution, à modifier les relations entre des personnes, des organisations, à transformer un cadre d'action, à proposer de nouvelles orientations ...*

### PARTICIPANTS

L'appel aux associations est ouvert à toutes les associations loi 1901, ayant au moins un an d'existence, dont le siège social et le lieu d'exercice de leurs activités principales sont en Dordogne.

### ORGANISATEUR

Cet appel à initiatives s'inscrit dans une démarche collective animée et partagée par les partenaires associatifs de la Mission d'Accueil et d'Information des Associations de la Délégation Départementale à la Vie Associative. A ce titre, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Dordogne constitue le principal partenaire.



Le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles de la Dordogne (porté par Profession Sport & Loisirs Dordogne), dont le siège social est situé au 44 rue du Sergent Bonnelie à Périgueux, est l'organisateur de l'appel aux associations intitulé « INNOV'ASSO 24 ».

## COMITE ET CRITERES DE DELIBERATION

Un comité de délibération est composé de 9 membres qui sélectionnera trois lauréats au regard des critères suivants :

- l'aspect **inédit** : qui n'a jamais existé sous la forme présentée
- la notion d'**utilité sociale**, d'intérêt général
- l'**exemplarité** : au sens de la capacité à être reproduit
- la **capacité à être pérennisée** : ayant un aspect durable (en termes de ressources humaines, de modèle économique, ...)

## DOSSIER DE REPONSE

Le dossier de réponse doit être complété en ligne sur le site <http://dordogne.profession-sport-loisirs.fr/actualites>. Chaque structure ne peut déposer qu'un seul dossier.

Le formulaire doit être complété et transmis **avant le 30 septembre 2017 minuit**. L'organisateur peut, le cas échéant, demander de produire des pièces complémentaires.

## PRIX

Une dotation financière sera attribuée aux trois lauréats selon la répartition suivante :

- 1<sup>er</sup> prix : 2 000 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 1 000 €
- 3<sup>ème</sup> prix : 500 €

## DÉCISIONS DU COMITE DE DELIBERATION

La participation implique, pour tous les répondants, la connaissance et le respect du présent règlement et l'acceptation des critères de sélection du comité de délibérations. Ses décisions sont souveraines et discrétionnaires.

## REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 23 novembre 2017 à l'occasion d'un évènement organisé au cours du mois de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'agglomération du Grand Périgueux. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

## COMMUNICATION, PRESSE, DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les répondants garantissent l'exactitude des informations transmises, qu'ils peuvent être amenés à justifier à la demande du jury.

L'organisation de l'appel à initiatives pourra faire l'objet de la part de L'ORGANISATEUR d'opérations de communication (notamment en direction de la presse). Les répondants autorisent par avance l'ORGANISATEUR à faire état, en ces occasions, de leurs actions et réalisations telles qu'elles sont décrites dans leur dossier. Les répondants devront faire part expressément des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité.

Fait à Périgueux, le 22 juin 2017